

Réunion du 8 novembre 2016

RATTACHEMENT HIERARCHIQUE DE LA CELLULE RGC

Lors de la réponse au cahier à notre demande de pérennisation de cette cellule, la Direction nous informe que « Les collaborateurs ont été définitivement affectés à la Direction adjointe du crédit, information apportée au comité d'entreprise en juin 2016. ».

Nous souhaitons savoir si malgré leur affectation dans une direction précise, ils vont continuer à renforcer les services de la DS2C en manque d'effectif comme le service Monétique Porteurs.

La Direction confirme que cette cellule est bien rattachée à la Direction Adjointe des Crédits mais que les collègues qui la composent continueront d'intervenir suivant la priorisation des stocks, soit en renfort au crédit, soit à la monétique porteurs.

La logique pour les élus CGT aurait été que les collègues soient rattachés à la Direction DS2C afin de leur permettre une plus grande latitude de renfort dans les services de cette direction. Il y a un non sens ou bien est-ce la reconnaissance par la Direction du sous effectif de ces deux pôles d'activités ?

CALCUL PART VARIABLE CELLULE RGC

Comment sera calculer la part variable de ces collègues et sur quels critères ?

Un calcul sera fait en fonction de chaque période par un suivi opérationnel sur les missions qui leur sont confiées. Le tout sera cumulé.

L'explication n'a pas convaincu les élus CGT. Nous demandons que des critères bien définis soient prévus. En tout état de cause, nous serons très vigilants, au prochain règlement de la part variable, à ce que les critères soient bien établis pour la part variable 2017 (versée en 2018) pour la cellule RGC .

SERVICE SUCCESSIONS

Nous demandons confirmation à la Direction de la prise de fonction des 2 collègues prévus en octobre suite à des mobilités internes. Suite à ces affectations et au règlement du dysfonctionnement de la CNP, le stock des 4000 dossiers en retard s'est-il résorbé ? Si ce n'est pas le cas, quelles mesures compte prendre la Direction pour que les conditions de travail et le service auprès de notre clientèle s'améliorent (ESPRIT DE SERVICE) ?

La DRH nous confirme que les 2 salariés ont bien été intégrés début octobre. Le retard dû au dysfonctionnement constaté avec la CNP a été résorbé conformément au plan d'action.

La Direction ne nous répond pas sur le stock existant (environ 4000 dossiers). Par sa posture, la DRH considère que ce stock est à un niveau normal et en même temps, elle refuse de nous communiquer le nombre exact des dossiers en retard. Comment peut-on recycler les fonds dans ces conditions !

MONETIQUE PORTEURS

Lors de la dernière DP, la Direction nous informait rechercher 3 personnes pour renforcer la monétique. Le retard de traitement des dossiers étant encore de plus de 30 jours (délai toléré par la réglementation), ces affectations sont-elles enfin réalisées ?

Deux intérimaires ont été recrutés de fin octobre à mi décembre. Deux collègues de la DS2C viennent renforcer ce service à mi-temps. Actuellement, en priorisant les dossiers en fonction des délais interbancaires et des montants, les fraudes sont traitées dans les temps (30 jours maximum). Un outil informatique est en développement.

Encore une fois, on déshabille Pierre pour habiller Paul et les fraudes ne diminuent pas, bien au contraire ! Les élus CGT ont rappelé que les cartes étaient le produit phare du forfait qui, en cas de dysfonctionnement, impacte immédiatement la qualité de la relation commerciale. L'outil

Réunion du 8 novembre 2016

MYFLOW dont parle la DRH n'est qu'un outil de suivi qui ne sera, en aucun cas, une aide à la productivité. Nous réitérons le bon calibrage des effectifs en fonction de la charge de travail et la gestion prévisionnelle des effectifs en prévision des départs en retraite.

Les élus CGT s'étonnent de la réponse de la Direction, la collègue ayant un intitulé d'emploi de Gestionnaire Bancaire sur sa feuille de paye. Pour la collègue et pour nous, il était acté qu'elle était donc affectée au siège.

SERVICE COURRIER

L'intérimaire étant parti, ce service est de nouveau en souffrance, nous réitérons notre demande d'affectation d'un salarié.

Ce service se compose de 5 ETP théoriques dont une personne en mission. Malgré un collègue en longue maladie et un départ imminent, la Direction continue de refuser de renforcer ce service.

Cela fait de nombreuses années que nous intervenons pour le renfort de ce service sans être entendus. Les seules affectations temporaires sont des collègues, soit à temps partiel, soit en mission qui ne sont jamais prolongées, soit des intérimaires. Le dernier vient justement de terminer sa mission.

Les élus CGT s'interrogent sur les réelles intentions de la DRH en laissant les conditions de travail se dégrader ainsi.

CAS N. R .

Cette salariée occupe un emploi de gestionnaire bancaire. Elle se voit notifier une mutation fonctionnelle et géographique vers le réseau. Nous demandons quel est le motif ? Est-ce à la demande de la salariée ?

Pour la Direction, la collègue était en mission venant du réseau depuis le 13/11/2015 avec une fin de mission au 31/10/2016. Son intitulé d'emploi est Assistant Gestion Commercial selon la DRH.

La délégation CGT



Agnès
KLEIN



Brigitte
ROCHER



Olivier
MARTINEZ